



<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 23 Procurations : 3 Absents : 3 Votants : 26 Pour : 26</p>	<p>L'an deux mille quatorze, le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 12 juin 2014</p>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Eva FLORES.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Laurent VALLET à Philippe STREMLER, Jean-Pierre COSSAT à Jean-Pierre ZANATTA, Alain VIDAL à Line DELHON.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Yvelise MONTANE, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Bruno BENOIST</p>	
<p><b>N° 4257</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Demande de subvention exceptionnelle – extension du groupe scolaire Flora Tristan Attribution</b></p>	<p>Compte tenu de l'accroissement de la population, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de réaliser une extension du groupe Scolaire Flora Tristan en créant 5 classes élémentaires et 3 classes maternelles supplémentaire ce qui conduira au doublement de l'existant sur ce site.</p> <p>La délibération n° 4256 du Conseil municipal du 20 juin 2014, ayant décidé de la conclusion des contrats de travaux pour le projet de construction de l'extension du groupe Scolaire Flora Tristan pour un montant des travaux fixé à 1 396 512,43 € HT, le financement de cet équipement pourrait être le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département : 418 953,00 €</li> <li>- Autofinancement : 977 559,43 €</li> </ul> <p>Le coût des travaux étant connu et la réalisation non débutée, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre de la réserve parlementaire.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sollicite</b>, en faveur de l'opération décrite ci-dessus concernant une extension du groupe Scolaire Flora Tristan, l'octroi d'une subvention au titre de la Réserve Parlementaire pour un montant le plus élevé possible.</li> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer tout document complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de cette demande.</li> <li>• <b>Précise</b> que le financement de la part restant à la charge de la Ville sera assuré à l'aide des crédits prévus à cet effet au budget 2014.</li> </ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 23 JUIN 2014</p> <p>Affiché le : 23 JUIN 2014</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 23 juin 2014</p> <p style="text-align: right;"> <b>Le Maire, Alain PACE</b>   </p>

